



# Communiqué de Presse

---

Congés pour raisons extraordinaires

## **Le Gouvernement justifie ses détériorations pour le secteur privé par un accord inexistant**

Luxembourg, le 10 octobre 2017 – Le LCGB maintient sa critique que la réforme prévue des congés pour raisons extraordinaires créera, dans sa forme actuelle, une inégalité de traitement entre secteur privé et secteur public et que la plupart des mesures prévues par le projet de loi 7060 n'ont jamais fait partie d'un accord entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

Alors que la réforme des congés pour raisons extraordinaires vise, d'après le gouvernement, une « meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle », le LCGB doit constater une série de détériorations dont la seule exception constitue l'augmentation des jours de congé pour naissance ou adoption pour le père (de 2 à 5 jours). Ce dernier point constitue d'ailleurs le seul point de la réforme qui a dès le début été saluée par les partenaires sociaux.

Dans ce contexte et suite aux discussions récentes d'une proposition de directive européenne sur le congé de paternité, le LCGB prend note que le Gouvernement s'est entre-temps arrangé dans les coulisses avec les représentants patronaux au sujet d'une augmentation de ces jours de congé de 2 à 10 jours. Le LCGB tient à rappeler que la discussion initiale a été menée au sein du Comité permanent du Travail et de l'Emploi et que ces discussions auraient par conséquent dû avoir lieu dans le cadre de cette institution tripartite.

Hormis cette application très spéciale du dialogue social par le gouvernement, le LCGB s'oppose de manière catégorique aux affirmations publiques du Ministre du Travail concernant l'existence d'un accord entre partenaires sociaux visant une augmentation du congé de paternité en échange d'une réduction des jours de congés extraordinaires pour mariage ou PACS respectivement d'une limitation du droit aux congés pour déménagement à des intervalles de trois ans.

Un tel accord n'a jamais existé. D'ailleurs, le LCGB a manifesté son opposition à ces réductions ou restrictions de congés pour le seul secteur privé à maintes reprises auprès du Premier Ministre, du Ministre du Travail et de la Ministre de la Famille. Cette réforme vise surtout à introduire une inégalité de traitement flagrante par rapport aux fonctionnaires d'Etat et fonctionnaires communaux, ce qui est inadmissible pour le LCGB.

Le LCGB demande par conséquent aux députés de rectifier d'urgence ce tir raté du gouvernement en amendant le projet de loi afin d'éviter toute inégalité de traitement supplémentaire des salariés du secteur privé.

**Contact :** **Christophe KNEBELER, Secrétaire général adjoint du LCGB**  
**Tél. : +352 49 94 24-306**  
**GSM : +352 691 733 022**  
**E-mail: cknebler@lrgb.lu**